



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 21 Octobre 2024

En exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	0
Absent(s) :	2
Pouvoirs :	4
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0

42/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique.

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie.

Pouvoirs : Mme DUGARD Virginie à M. HUMBERT Tony
Mme DUCHESNE Valérie à Mme MICHELET Carole
M. LAVALLÉE Richard à Mme BERTOU Aline
Mme LEMAIRE Corinne à M. GROUT Olivier

Absents : M. CHÉRON Julien, M. Guillaume QUILLET

Secrétaire de séance : Mme MICHELET Carole

OBJET : Approbation de la nouvelle longueur de voirie communale.

L'article L.2334-22 2° du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que 30 % du montant de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR) des communes est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Il en va de même pour la fraction dite « cible de la DSR régie par l'article L. 2334-23 du même code.

Dans le cadre des travaux de recensement pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2026, le Préfet de l'Eure a sollicité par mail du 29/10/2024 la transmission de la longueur de voirie actualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération)
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
 - Ancien linéaire : 34 241m.
 - Voies ajoutées : Sente Maurice pour 170m et Rue des Jardins pour 100m.
 - Nouveau linéaire : 34 511m.
- Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 34 511m de voies publiques.
- De valider la proposition émise ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

Fait en séance le 21/10/2024

Madame le Maire
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20241021-42_2024DELIB_1-DE

